

**REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DECISIONS DU PRESIDENT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 janvier 2015, visée par la Sous-préfecture d'Albertville pour valoir récépissé le 26 janvier 2015, portant délégation d'attributions au profit de Monsieur le Président,

Vu les possibilités offertes par le Code des marchés publics pour la passation des marchés en procédure adaptée et notamment l'article 28 ainsi que l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27, 28, 29 et 30 du Décret n° 2016-360 du 24 mars 2016 relatifs aux marchés publics et applicables aux marchés passés à compter du 1^{er} avril 2016.

Il est rendu compte des décisions prises depuis le conseil du 21 novembre 2016.

N° décision	Objet	Remarque
2016/107	Signature d'un convention de stage du 21/11/2016 au 16/12/2016 et du 03/01/2017 au 27/01/2017 d'un élève de terminal au sein des services administratifs.	
2016/108	Signature d'un bail avec M. Vincent GERVASONI - Studio n° 10 - Immeuble Bellegarde.	Agent saisonnier des OM. Durée: 3 mois et 21 jours (prolongement éventuel si allongement durée du contrat de travail) Montant: 230,00 €/mois
2016/109	Signature d'un CDD pour accroissement saisonnier d'activité, au grade d'auxiliaire de puériculture 1ère classe, du 16/12/2016 au 17/04/2017 pour la crèche de Pralognan.	
2016/110	Signature d'un CDD pour accroissement saisonnier d'activité, au grade d'auxiliaire de puériculture 1ère classe, du 19/12/2016 au 24/04/2017 pour la crèche des Allues.	
2016/111	Signature d'un CDD pour accroissement saisonnier d'activité, au grade d'agent social de 2ème classe, du 05/12/2016 au 23/04/2017 pour la crèche du Praz.	

<p>2016/112</p>	<p>Attribution d'un marché à la société Dyn*AMO pour une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'agrandissement et/ou le réaménagement de l'actuel siège</p>	<p>Une seule offre a été remise aux tarifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche ferme: 8287,50 € HT - Tranche optionnelle 1: 7800 € HT - Tranche optionnelle 2: 15600 € HT
------------------------	---	---

Ampliation :

A Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ALBERTVILLE, le ... **28 DEC. 2016**

A Madame la Trésorière de Bozel, le ... **28 DEC. 2016**

Affiché le.....

FAIT à Bozel, le ... **28 DEC. 2016**

Le Président de Val Vanoise Tarentaise,

Thierry MONIN

val vanoise
tarentaise communauté de communes
C.C.V.V.T.
 Tél : 04 79 55 03 34 - 04 79 22 05 62
 Rue des Tilleuls - B.P. 8 - 73350 BOZEL